

est chargée de meubles et part cette nuit pour Castellamare : il faut y hucher notre père Trinquet.

La proposition fut accueillie avec des applaudissements frénétiques, et Totouno continua : Nous allons le colloquer pour le mieux dans un de ces grands paniers à raisins ; nous jetons par dessus une poignée de paille, les charretiers à cette heure dorment profondément et ne s'apercevront de rien ; vers minuit ils partent, et demain matin le père Trinquet se réveille à Castellamare. La fraîcheur de la nuit l'aura complètement dégrisé, il prend une rossinante et il revient à Orange frais et dispos comme un pinson. Et nous lui aurons joué la plus glorieuse plaisanterie dont on ait entendu parler depuis que le monde est monde.

Le plan réunit tous les suffrages. Aussitôt sans bruit, à pas de loup, on empoigne le père Trinquet par les pieds et par les jambes, on l'enfonce dans le panier, on dresse le panier sur la charrette, on introduit le tout sous les meubles, on le recouvre de fenilles, on abaisse la bâche et... bon voyage!

(à continuer.)

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement qui n'est que D'UN ECU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances, concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur à St. Jean Chrysostôme.

— Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec le prix des abonnements chez M le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard, marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.